



LOTISSEMENT COMMUNAL

« Le Clos de Kerziot »

Commercialisation des tranches 2 et 3

DOSSIER DE CANDIDATURE

A retourner ou déposer en Mairie

Contacts :

mairie@pleguien.fr

02 96 70 02 54

Site internet : www.pleguien.fr

Préambule :

Acheter un lot dans un lotissement communal implique, comme pour les lotissements privés, de respecter les règles préétablies et qui s'imposeront aux acquéreurs de lots et aux futures constructions. Avant tout achat, il convient donc de bien vérifier l'adhésion à ces règles qui ne pourront pas être contestées par la suite. Elles sont établies par le règlement, le plan de composition et de bornage du lotissement pour ce qui concerne la réalisation des futures constructions (documents téléchargeables sur le site internet de la commune ou consultables à l'accueil de la mairie).

La vente des lots est réservée exclusivement aux personnes physiques et aux SCI familiales. Les sociétés ou les structures collectives, qui répondent à des objectifs d'investissement ou de promotion immobilière, ne peuvent pas candidater. Les bailleurs sociaux ne sont pas concernés par ces dispositions.

Dans le cas d'une aliénation à titre onéreux par l'acquéreur ou ses ayants-droits du terrain nu (sans construction), la commune de Pléguien se réserve un droit de préférence pendant les quinze premières années suivant la date d'acquisition du terrain. Aussi, la commune de Pléguien aura, pendant cette période, la faculté d'acquérir ledit terrain au prix, hors taxe, mentionné dans ledit acte d'acquisition.

Le(s) signataire(s) de l'acte d'acquisition devra(ont) être le(s) même(s) que celui (ceux) mentionné(s) sur le dossier de candidature. Ainsi, le dossier de candidature et les fonds disponibles devront être constitués en référence uniquement à cette (ces) personne(s). Les candidats s'engageront à prendre connaissance et à accepter les principes d'aménagement du lotissement, ainsi que le règlement et le cahier des charges de celui-ci (conditions non modifiables).

Prix de vente des terrains :

Le prix de vente des terrains a été fixé à **70 € TTC le m²** (hors frais de notaire, à la charge de l'acquéreur) pour l'ensemble des lots des tranches 2 et 3

Le prix des lots comprend :

- le terrain viabilisé : c'est-à-dire qu'il est raccordable aux voiries et aux réseaux divers (eau potable, assainissement, électricité, téléphone et fibre optique), mais qu'il reste à effectuer les branchements entre la future construction et les réseaux.
- le bornage du terrain par un géomètre

Objectifs communaux :

Le Conseil Municipal rappelle les objectifs communaux poursuivis à l'occasion de la réalisation du lotissement :

- Permettre le parcours résidentiel
- Favoriser l'accession à la propriété pour les ménages aux revenus modérés
- Rééquilibrer la pyramide des âges en favorisant l'arrivée de jeunes habitants
- Gérer et optimiser le fonctionnement des équipements publics
- Conforter le cadre de vie agréable de la commune en atteignant des objectifs environnementaux.

Les informations demandées dans les pages suivantes doivent impérativement être complétées. Tout dossier incomplet ou faussement renseigné sera classé sans suite.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par candidat.

INFORMATIONS CONCERNANT LE OU LES CANDIDAT(S)
--

- **N° de lot souhaité** (renseigner au moins 1 priorité) :

Priorité 1 : Priorité 2 : Priorité 3 :

- **Identité du ou des candidats à l'accession**

• **CANDIDAT 1:**

Madame, Monsieur (*rayez la mention inutile*)

Nom:

Prénom:

Date de naissance :

Adresse actuelle :

Lieu de travail :

Téléphone :

E-Mail :

• **CANDIDAT 2:**

Madame, Monsieur (*rayez la mention inutile*)

Nom :

Prénom :

Date de naissance:

Adresse actuelle :

Lieu de travail :

Téléphone :

E-Mail :

➤ **Composition familiale**

- Nombre d'enfants à charge fiscalement :
- NOM, Prénom, date de naissance des enfants
 1.
 2.
 3.
 4.
 5.

➤ **Primo accession** (cocher la case correspondante)

- ☐ Candidat(s) n'ayant jamais été propriétaire(s) de sa (leur) résidence principale.
- ☐ Candidat(s) n'étant plus propriétaire(s) de sa (leur) résidence principale depuis au moins 2 ans.
- ☐ Candidat(s) déjà propriétaire(s) de sa (leur) résidence principale.

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

Les pièces fournies seront utilisées pour l'instruction des dossiers par les services et pourront être examinées si besoin par la Commission d'attribution des lots mais ne seront pas communiquées à un tiers.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

- ✓ Une copie des pièces d'identité de chaque candidat,
- ✓ Une copie du livret de famille,
- ✓ Copie du ou des contrats de bail justifiant d'une location sur les 24 derniers mois Ou attestation d'hébergement : attestation sur l'honneur de la personne qui héberge
- ✓ Certificat de propriété

Je soussigné(e), Candidat 1.....,

Je soussigné(e), Candidat 2.....,

Certifie et atteste que les informations déclarées ci-dessus sont exactes,

Fait à

Signature(s)

Le

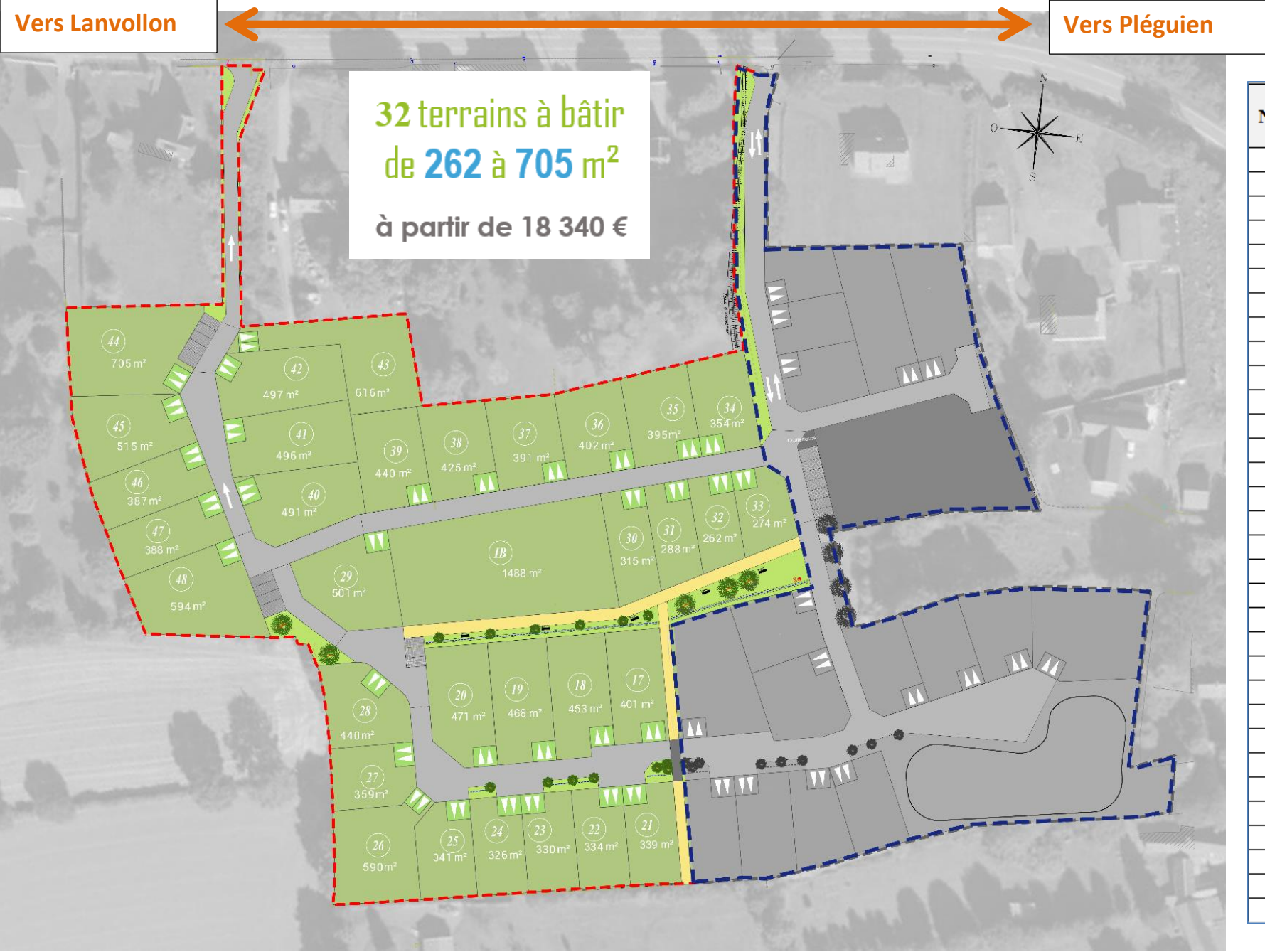
Candidat 1 Candidat 2

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE
LES SERVICES DE LA MAIRIE SE TIENNENT A VOTRE DISPOSITION.**

Liste des annexes :

- Annexe 1 : Plan de composition du lotissement – tranches 2 et 3
- Annexe 2 : le règlement de lotissement
- Annexe 3 : Cahier des charges du lotissement

Annexe 1 : Plan de composition du lotissement – tranches 2 et 3



N° lot	Superficie en m ²	Prix TTC
17	401	28 070 €
18	453	31 710 €
19	468	32 760 €
20	471	32 970 €
21	339	23 730 €
22	334	23 380 €
23	330	23 100 €
24	326	22 820 €
25	341	23 870 €
26	590	41 300 €
27	359	25 130 €
28	440	30 800 €
29	501	35 070 €
30	315	22 050 €
31	288	20 160 €
32	262	18 340 €
33	274	19 180 €
34	354	24 780 €
35	395	27 650 €
36	402	28 140 €
37	391	27 370 €
38	425	29 750 €
39	440	30 800 €
40	491	34 370 €
41	496	34 720 €
42	497	34 790 €
43	616	43 120 €
44	705	49 350 €
45	515	36 050 €
46	387	27 090 €
47	388	27 160 €
48	594	41 580 €